



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le 13 JUIL. 2020
et publié le 13 JUIL. 2020
Le Directeur Général Adjoint des Services

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Désignation des membres du conseil municipal au sein du conseil d'administration et des délégués au sein de la société publique locale – la cuisine Montrouge Sceaux

Séance du 9 juillet 2020

Convocation du 3 juillet 2020

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt, le neuf juillet à 19 h 39, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le trois juillet se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mmes Chantal Brault, Florence Presson, Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, M. Christian Lancrenon, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mme Claire Vigneron, M. Franck Tonna, Mme Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mme Catherine Palpant, M. Jean-Christophe Dessanges, Mme Christiane Gautier, M. Xavier Tamby, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

M. Jean-Philippe Allardi par M. Philippe Laurent,
M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 9 juillet 2020

OBJET : Désignation des membres du conseil municipal au sein du conseil d'administration et des délégués au sein de la société publique locale – la cuisine Montrouge Sceaux

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1531-1,

Vu sa délibération du 2 février 2012 approuvant le principe de la création d'une société publique locale avec la ville de Montrouge, ayant pour objet la production, à partir d'une cuisine centrale, de repas à destination de la restauration collective,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal, élu le 28 juin 2020 et les résultats des élections du 3 juillet 2020 pour la désignation du maire et des adjoints,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses représentants au sein du conseil d'administration et du conseil d'administration et des délégués au sein de la société publique locale – la cuisine Montrouge Sceaux,

Vu les candidatures de M. Philippe LAURENT, Mmes Florence PRESSON, Axelle POULLIER, Isabelle DRANCY,

Après en avoir délibéré,

- à l'unanimité

DECIDE de ne pas voter à bulletin secret.

Après avoir procédé au vote,

M. Jean-Christophe DESSANGES, Mme Christiane GAUTIER, Xavier TAMBY, Mme Maud BONTE, M. Fabrice BERNARD, M. Philippe SZYNKOWSKI, Mme Liliane WIETZERBIN ne prennent pas part au vote.

- Nombre de votants : 26

- Suffrages supprimés : 26

o M. Philippe LAURENT, Mmes Florence PRESSON, Axelle POULLIER, Isabelle DRANCY : 26 voix ;

DESIGNE M. Philippe LAURENT, Mmes Florence PRESSON, Axelle POULLIER, Isabelle DRANCY en qualité de représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de la société publique locale – la cuisine Montrouge Sceaux et M. Philippe LAURENT en qualité de délégué au sein de l'assemblée générale de la société.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

